Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213502057-20251127-202570-DE

Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Noyal Sous Bazouges

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/11/2025

Date de la convocation
21/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 27/11/2025

L'an 2025, le 26 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Noyal Sous Bazouges dûment convoqué s'est réuni en session publique ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MALLET Bertrand, Maire.

Présents : M. MALLET Bertrand, Maire,
Mmes : BOBON Christelle, MAGAUD PERNOT Roxanne, SAVINEL Fanny
MM : EON Jean-Yves, MARIAU Noël, STAINES Christopher, THÉBAULT Fabrice

Excusé : LAUNAY David

Absents : MARCHAL Gilles et VAUGEOIS Dominique

Secrétaire de séance : THÉBAULT Fabrice

2025/70 – Participation financière aux voyages scolaires 2025/2026

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la subvention pour les voyages ou classes vertes effectués dans le cadre scolaire était de 70€ pour l'année scolaire 2024/2025. Cette subvention est octroyée aux familles de Noyal-sous-Bazouges une seule fois par année scolaire et par élève.

Il propose de renouveler cette subvention pour l'année 2025/2026 et demande à se prononcer sur le montant, pour les élèves des écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées, instituts de formation et maisons familiales rurales.

Cette subvention fera l'objet d'une demande écrite (courrier et justificatif) **avant** le départ et sera versée **une fois le voyage effectué** à la famille ou à l'organisateur du voyage scolaire.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer la participation financière aux voyages à 70€ par élève pour l'année scolaire 2025/2026
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

Secrétaire de séance :
Fabrice THÉBAULT

Pour copie conforme :
Le Maire, Bertrand MALLET